

Affaires courantes

tions relativement à l'entreposage et au transport des armes, à la capacité du chargeur, à la modification des armes et à la nécessité d'augmenter les droits à payer lors d'une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de renvoyer les règlements proposés dans le projet de loi C-17 au Comité permanent de la justice afin qu'ils soient révisés et étudiés à nouveau en consultation avec les associations de tir sportif avant qu'ils n'entrent en vigueur.

Depuis la signature de cette pétition, les membres des associations de tir sportif de Lunenburg et de Bridgewater ont rencontré les fonctionnaires du bureau de la ministre de la Justice. Néanmoins, je suis heureux de présenter cette pétition en leur nom.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par plusieurs électeurs de ma circonscription qui trouvent que notre système judiciaire comporte une grave lacune. Je crois que cette pétition a été lancée à la suite de l'assassinat de Nina De Villiers, survenu il y a quelque temps déjà.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de protéger les personnes les plus vulnérables en modifiant le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle.

Ils sont d'avis que cela aiderait à prévenir des meurtres comme celui dont a été victime Nina De Villiers.

LA CONSTITUTION

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, la deuxième pétition reflète, je crois, l'opinion de tous les députés à la Chambre. Les pétitionnaires prient le gouvernement actuel de donner l'occasion aux Canadiens de s'exprimer avant d'apporter toute modification à la Constitution.

Je trouve que le libellé est toujours le même. Ça doit être un message pour le gouvernement actuel. On a le sentiment que toute proposition de modification de la Constitution devrait obtenir au préalable l'assentiment de la population canadienne.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 285 et 311.

[Texte]

Question n^o 285—**M. Whittaker:**

Depuis le 1^{er} janvier 1989, une aide financière a-t-elle été, directement ou indirectement, fournie à la société Daishowa, pour l'usine de pâtes et papiers de Forestville (Québec) et, dans l'affirmative, a) à combien s'élevait-elle, b) en quoi consiste-t-elle (prêts, subventions, contributions ou garanties)?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): À notre connaissance, la société Daishowa ne possède pas d'usine à Forestville mais plutôt une aire d'exploitation forestière, alors que son usine est située à Québec.

a) Environnement Canada, à travers le Centre Saint-Laurent, a contribué un montant de 190 000 \$ pour un projet d'essais de traitement au biocarbonate des effluents de l'usine Daishowa de Québec. Le coût total des essais est évalué à 996 000 \$.

b) La contribution du Centre Saint-Laurent a été versé par le biais d'un contrat du ministère des Approvisionnements et Services, en échange duquel nous obtenions les résultats des essais.

Question n^o 311—**M. Milliken:**

Le gouvernement a-t-il financé, directement ou indirectement, la préparation et la présentation des annonces «ParticipACTION» pendant les courses de la Coupe America et, dans l'affirmative, a) quels ont été les coûts de production, b) quels montants ont été payés pour présenter les annonces?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): ParticipACTION a reçu 1 000 000 \$ de Condition physique et Sport amateur, une direction générale de Santé et Bien-être social Canada, au cours de l'année financière 1991-1992. La partie de ce montant qui est allouée aux annonces télévisées d'intérêt public se chiffre à environ 365 000 \$. Ces fonds constituent une contribution partielle aux coûts complets de production des annonces télévisées, radiophoniques et imprimées. Comme ParticipACTION a recours à des annonces d'intérêt public, il n'y a aucuns frais associés au temps d'an-